

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ELEVE INTERNE (3 pages)

Année scolaire 2024-2025

Une enveloppe-réponse (22.5x16 cm) affranchie au
tarif lettre est àagrafer au dossier.

NOM : _____

Prénom : _____

Sexe : F M

Classe (réservé à la vie scolaire) :

Date de naissance : _____

N° de téléphone élève : _____

Responsable légal 1

NOM Prénom :

Lien avec l'élève :

Adresse :

Tél portable :

Tél fixe :

E-mail :

Adresse lieu de travail :



Responsable légal 2

NOM Prénom :

Lien avec l'élève :

Adresse :

Tél portable :

Tél fixe :

E-mail :

Adresse lieu de travail :

En cas de séparation, l'enfant réside chez la mère , chez le père , est en garde alternée

Transports en commun utilisés (préciser le type de transport –bus, métro, train, tramway) :

Les dossiers incomplets, notamment sans correspondant, seront traités en fin de liste

CORRESPONDANT INTERNAT OBLIGATOIRE

(document à remplir et signer par les responsables légaux)

Les élèves internes doivent obligatoirement avoir un correspondant (majeur) sur Toulouse.

En situation d'urgence, l'élève sera adressé à son correspondant y compris pour un hébergement de nuit.

NOM et Prénom : _____

Adresse complète :

Tél portable : _____ tél fixe : _____

Je soussigné (e) _____ père(1), mère(1), tuteur(1), de l'élève :

- Déclare avoir pris connaissance des règles de l'internat
- Déclare avoir été informé de la sanction encourue par mon enfant, en cas de non-respect de ce règlement,
- M'engage à informer le lycée par mail, avant 14h, à viescolaire.occitanie@ac-toulouse.fr au cas où exceptionnellement mon enfant ne dormirait pas à l'internat

(1) Rayer la mention inutile

Fait à _____ le _____

Signature du responsable légal

Signature de l'élève interne

Les dossiers incomplets, notamment sans correspondant, seront traités en fin de liste

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme de l'Occitanie – 1, rue de l'Abbé Jules Lemire – BP3131 Toulouse cedex3

Tél. : 05 34 50 10 10

RESPONSABILITE DU CORRESPONDANT INTERNAT

(document à faire remplir et signer par le correspondant)

Chaque élève interne doit OBLIGATOIREMENT avoir un correspondant résidant dans l'agglomération TOULOUSAINNE. Le correspondant est une personne majeure en mesure de l'héberger, quelles que soient les circonstances. Il s'engage à prendre l'élève chez lui, à la demande du Proviseur du lycée, en cas de nécessité. Il assume toutes les responsabilités parentales déléguées par le représentant légal de l'élève. En cas de défaillance du correspondant, la famille devra le remplacer le plus rapidement possible.

3

Nom, prénom du correspondant :

Adresse :

N° de tél. portable :

N° de tél fixe :

Selon le règlement intérieur :

- **Le correspondant** est obligatoire. Il doit être réel et joignable. Si ce n'est pas le cas, l'élève ne pourra être accepté en tant qu'interne.
- **Responsabilité des parents** : le fait pour un élève d'être accepté au lycée comme interne ne décharge pas les parents de leur responsabilité.

Si l'élève interne est malade pendant la nuit ou est victime d'un accident qui ne nécessite pas le recours au SAMU, les parents ou le correspondant doivent venir le chercher au lycée

En cas d'hospitalisation les parents ou le correspondant de l'élève interne doivent rejoindre celui-ci sur les lieux indiqués par le SAMU.

En cas de refus de la famille et d'absence de correspondant, la qualité d'interne sera remise en question par l'équipe du lycée.

Accepter d'être correspondant engage votre responsabilité pour l'accueil de l'élève interne depuis sa sortie du lycée jusqu'à son retour au lycée.

Signature du correspondant

Signature des parents

Les dossiers incomplets, notamment sans correspondant, seront traités en fin de liste